

N° 02/00/2023

Département

COMMUNE DE CONTZ-LES-BAINS

de la Moselle

Extrait du procès-verbal des

~~~~

Arrondissement  
de THIONVILLE

**délibérations du Conseil Municipal**

~~~~

Nombre de
conseillers

élus:

15

Séance du 13 avril 2023

en fonctions:

15

Sous la présidence de M. LICHT Yves, Maire

Présents:

10

Membres présents : MM LUCAS Fernand, CONSTANT Thomas, Adjoint
Mme SIMON Geneviève, Mme WOJCIECHOWSKI Sylviane,
, M HENTZEN Didier, M DUBREUIL Cédric,
M HARO Frank, M SCHMIT Pierre, Mmes ARAUJO DA SILVA Christel
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM MANSION Yves, Mme BESNARD Estelle, Mme
CLANCHET Cécile, M ZINS Clément, Mme SONTAG Fabienne

Convocation du 06/04/2023

Secrétaire de séance : CONSTANT Thomas

1. Examen et vote des comptes de gestion (commune, eau et assainissement) exercice 2022

Le Conseil Municipal examine et accepte à l'unanimité les comptes de gestion (commune, eau et assainissement) de l'exercice 2022 présentés par Madame Le Receveur Municipal.

2. Budget Primitif « EAU » exercice 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « eau » de l'exercice 2023 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à **84 733,97 €** et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **122 332,22 €** et s'équilibrent.

3. Budget Primitif « Général » exercice 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2023 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à **245 587,92 €** et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **405 242,18 €** et s'équilibrent.

4. Vote du Taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2023

Les taux sont les suivants :

1. Taxe foncière bâtie : 29,38 (taux commune inchangé 15,12 % +taux départemental 14,26 %)
2. Taxe foncière non bâtie : 47,74 %
3. Taxe d'habitation : 10,86 %

Pour copie conforme,
Contz-Les-Bains, le 14/04/2023

Le Maire,
Yves LICHT